



## APPEL A TEST

### HQE-Level(s) ed.2

**Date limite d'inscription : 15 Mars 2021**

Après une phase de test lancée dans chaque pays européen en 2018/2019, la Commission Européenne lance une nouvelle méthodologie Level(s), adaptée aux retours issus de la première vague. Dans ce contexte, l'Alliance HQE-GBC lance un appel à test afin d'expérimenter la nouvelle méthode en France.

L'Alliance HQE-GBC s'était portée volontaire durant la phase d'essais de la première méthode Level(s) pour créer une communauté qui permette de la tester. Les différentes études que nous avons reçues ont été compilées dans un rapport adressé à la Commission Européenne.



Parallèlement, l'Alliance HQE-GBC est investie dans le projet LIFE Level(s), un projet européen qui réunit huit GBC européens (Allemagne, Croatie, Espagne, Finlande, France, Italie, Irlande, Pays-Bas). L'idée principale du projet est d'intégrer les bâtiments durables en Europe en passant par la sensibilisation des acteurs, publics comme privés, et l'utilisation des indicateurs de Level(s) : l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) et la maîtrise des coûts / approche en coût global (ACCV). L'une des actions de ce projet est de comprendre et de faire comprendre la méthodologie aux différents acteurs de la commande publique en comparant la méthodologie avec les certifications existantes.

En testant les bâtiments des secteurs publics comme privés, les résultats permettront de proposer des bonnes pratiques pour que les indicateurs Level(s) soient intégrés dans la commande publique. De plus, cette démarche s'inscrit dans le green deal européen, et tend à aider la réalisation des objectifs d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

#### **Qu'est-ce que LEVEL(S) ?**

Lancé par la Commission Européenne en Octobre 2017, Level(s) est un cadre commun d'évaluation volontaire des performances « durables » des bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Cette expérimentation n'a pas lieu d'être une certification ou un label mais permet juste d'avoir une méthode commune de calcul de performance à l'échelle européenne.

Level(s) utilise des indicateurs basés sur des normes et des instruments existants, qui concernent l'énergie, le changement climatique et autres indicateurs d'Analyse du Cycle de Vie (ACV), l'économie circulaire, l'eau, la santé et le confort, la résilience ainsi que la maîtrise des coûts.

Level(s) est un cadre d'évaluation volontaire destiné à améliorer la durabilité des bâtiments. Se fondant sur des normes existantes, Level(s) définit une approche valable à l'échelle de toute l'Union Européenne pour l'évaluation des performances environnementales du cadre bâti.

*NOTE: This project has received funding from LIFE programme under the Grant Agreement number LIFE 18 GIE/ES/000911 Life for LLL(s).*

*DISCLAIMER: Neither the European Commission nor any person acting on behalf of the Commission is responsible for the use which might be made of the following information*



## Organisation du cadre Level(s)

Le cadre commun Level(s) est organisé en trois niveaux, ce qui permet à tous ceux désirant tester la méthode de s'en emparer à tous les niveaux de leurs projets :

- Niveau 1 : durant la conception du projet de construction (ESQ, AVP, APS, APD, DPC)
- Niveau 2 : durant la conception détaillée (PRO), le suivi de la construction (EXE, ACT, DCE) et la réalisation de l'ouvrage (DET, OPC)
- Niveau 3 : durant la mise en service après la construction (AOR)

L'idée de base est que les niveaux représentent un parcours professionnel depuis le concept initial jusqu'à la conception, la construction, puis la réalité du bâtiment achevé. La progression dans les niveaux représente aussi une augmentation de la précision et de la fiabilité de la déclaration.

## Pourquoi un test ?

Un appel à test permettra :

- de comparer ce qui se fait en France, aussi bien au niveau des réglementations que des certifications, à la méthodologie Level(s),
- d'avoir un certain nombre de retours d'expériences permettant d'identifier, en premier lieu, ce qui fonctionne ou non, dans un second temps, les leviers à déverrouiller pour pouvoir évaluer l'impact durable d'un bâtiment tout au long de son cycle de vie.

Cet appel permettra aux acteurs du bâtiment d'avoir accès à de nouveaux indicateurs parfois méconnus et de tester une nouvelle méthodologie. Il aidera aussi à sensibiliser de nouveaux acteurs à la méthode Level(s) ainsi qu'à agrandir le panel d'acteurs du bâtiment utilisant la méthodologie.

## Modalité de participation

### Projets concernés (bâtiments en France)

- Opération de logement, bureau ou mixte
- De préférence certifiée ou en cours de certification HQE
- Bâtiment de préférence public ou commandé par la fonction publique
- Phase conception, réalisation ou exploitation

Les participants peuvent choisir de tester l'intégralité du dispositif Level(s), ou seulement quelques volets de celui-ci. Les retours d'informations obtenus dans le cadre de ce test contribueront à fixer la méthode Level(s) définitive qui sera préconisée par la Commission Européenne.

### Calendrier

26 février 2021 :	Lancement appel à test
<b>15 Mars 2021 :</b>	<b>Fin des inscriptions</b>
23 Mars 2021 :	Réunion de lancement
15 Aout 2021 :	Remise des dossiers à l'Alliance HQE-GBC ( <a href="mailto:noury@hqegbc.org">noury@hqegbc.org</a> )
Septembre 2021 :	Réunion de retour d'expérience

### Procédure d'inscription

Pour l'inscription, simple formulaire de déclaration de participation en ligne ([www.hqegbc.org](http://www.hqegbc.org)) par l'opérateur.

A l'issue du test, le dossier devra comporter le dossier technique.

## Accompagnement et valorisation

Les participants seront mis en réseau afin de faciliter l'échange entre eux et la résolution des questions techniques. L'Alliance HQE-GBC publiera une synthèse des résultats obtenus. Chaque participant recevra une attestation opération pilote lorsqu'il remettra son dossier.

### A noter pour les structures membres de l'Alliance HQE-GBC

#### **Votre participation à ce test peut s'inscrire dans le cadre d'un mécénat de compétences.**

Bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% ou 10 000€ : le temps passé par vos collaborateurs pour réaliser des actions d'intérêt général peut en effet être évalué et donner lieu à un avantage fiscal. Si vous souhaitez vous inscrire dans ce dispositif, un projet de convention vous sera transmis à l'issue des inscriptions.